



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

Préfecture de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 16 AVR. 2024

N° :

Table with 5 columns: Légal, En Exercice, Présents, Procuration(s), Absent(s). Values: 7, 7, 5, 0, 2.

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 avril à 9h30 le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président Louis MUSSINGTON.

ETAIENT PRESENTS : Louis MUSSINGTON, Alain RICHARDSON, Michel PETIT, Martine BELDOR, Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

ETAIENT ABSENTS : Bernadette DAVIS, Dominique DEMOCRITE - LOUISY.

DEPORTE(S) : //////////////////////////////////////

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BELDOR

DELIBERATION : CE 071-16-2024



OBJET : Participation de la Collectivité de Saint-Martin au Projet VIES Caraïbes (Volontariat International d'Echange et de Solidarité).

Objet : Participation de la Collectivité de Saint-Martin au Projet VIES Caraïbes (Volontariat International d'Echange et de Solidarité).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. O 6313-1, L. O 6314-1 ainsi que son article L. O 6353-8 ;

Vu la loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la délibération CT-17-11-2023 du 18 Décembre 2023, portant « Délégation d'attributions du conseil territorial au conseil exécutif 2023-2024 » ;

Considérant le Programme Opérationnel de Coopération INTERREG Caraïbes 2021-2027 et son premier Appel à Projets (AAP) » ;

Considérant la proposition de Lettre d'engagement de Partenaire Communautaire du projet ;

Considérant le budget de la Collectivité ;

Considérant, le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	0

Article I :

- I- D'approuver la participation de la Collectivité de Saint-Martin au projet cité en objet, en tant que Partenaire Communautaire et Bénéficiaire dudit projet ;
- II- D'approuver, dans cette optique, le plan de financement prévisionnel du Projet VIES Caraïbes, impliquant l'accueil et l'envoi de respectivement trois et six volontaires et s'établissant, au total, à 263 855 € :

<i>Participation de France Volontaires (4,5 % du total)</i>	<i>Participation de la Collectivité de Saint-Martin (10,5 % du total)</i>	<i>Participation du FEDER INTERREG Caraïbes (85 % du total)</i>
11 873,48 €	27 704,77 €	224 276,75 €

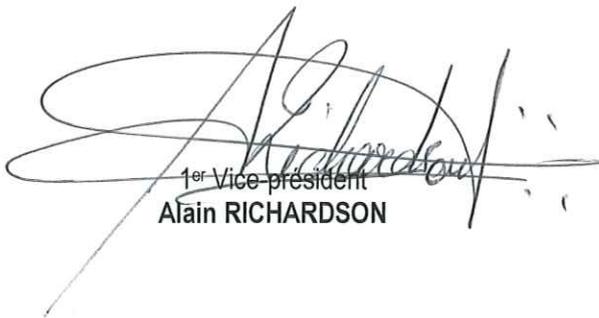
Article II : D'imputer la dépense de **27 704,77 €**, mentionnée au II- de l'article I, sur le chapitre 065 du budget de la Collectivité, au titre de l'exercice 2024 ;

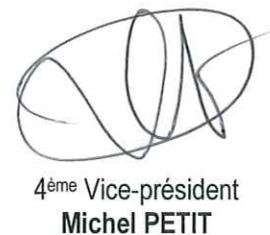
Article III : D'autoriser le Président à signer tout acte et document relatif à ce projet et à solliciter les partenaires identifiés dans le cadre dudit projet ;

Article IV : Le Président du Conseil Territorial, Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

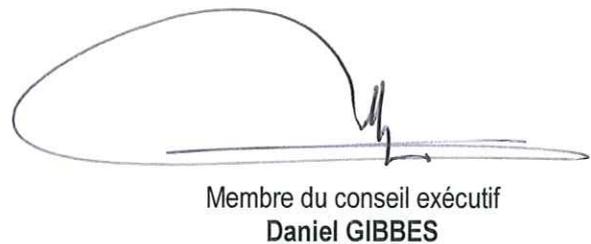
Faite et délibérée le 11 avril 2024.


Le Président du Conseil territorial
Louis MUSSINGTON


1^{er} Vice-président
Alain RICHARDSON


4^{ème} Vice-président
Michel PETIT


Membre du conseil exécutif
Martine BELDOR


Membre du conseil exécutif
Daniel GIBBES